

Numéro	CA/2023-12-14/05
Date d'affichage	19/12/2023
Date de mise en ligne	19/12/2023
Date de transmission au Recteur	19/12/2023

Conseil d'administration de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Délibération du 14 décembre 2023 portant approbation des critères et attendus relatifs à la plateforme de candidature en master « Mon master » pour l'année universitaire 2024-2025

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2 et L. 712-3 ;
Vu le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;
Vu la loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;
Vu le décret n° 2018-372 du 18 mai 2018 relatif à la suspension temporaire des études dans les établissements publics dispensant des formations initiales d'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu l'arrêté n° 2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC à la fonction de Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 5 décembre 2023 ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les critères et attendus relatifs à la plateforme de candidature en master « Mon master » pour l'année universitaire 2024-2025 ci-après annexés.

Délibération CA-2023-12-14/05	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés	33
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	25
Nombre de contre	5
Nombre d'abstentions	3

Paris, le 15 décembre 2023

La Présidente de l'Université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.

Indicateur de suivi	Niveau	Unité	Indicateur de suivi	Indicateur de suivi	Indicateur de suivi	Indicateur de suivi	Indicateur de suivi	Indicateur de suivi	Indicateur de suivi	Indicateur de suivi	Indicateur de suivi	Indicateur de suivi	Indicateur de suivi	Indicateur de suivi	Indicateur de suivi	Indicateur de suivi	Indicateur de suivi	Indicateur de suivi	Indicateur de suivi	Indicateur de suivi	Indicateur de suivi	Indicateur de suivi	Indicateur de suivi	Indicateur de suivi	Indicateur de suivi	Indicateur de suivi	
...

...
-----	-----	-----